

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 28 juin 2017

Afférents à au conseil municipal	Qui ont PRIS part à la délibération	
10	10	9

L'an deux mil dix sept, le vingt huit juin à vingt et une heure, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, Jean Louis FENOLLAND, Jean Claude DEMANGEL, Georges TAJAN, Jean Jacques BENEY, Jean Michel MARIA, Didier BRUN, Alain CARRERE

DATE DE LA CONVOCATION
20 juin 2017

Absent s . Fabrice BERNEDE

DATE DE L'AFFICHAGE
20 juin 2017

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Adhésion de la
commune d'Aragnouet
au SIAHVA**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération N° 13-05-2017, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure (SIAHVA) acceptant la demande d'adhésion de la commune d'Aragnouet.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes déjà membres du SIAHVA ont un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de nouvelles communes.

Au vu des éléments transmis par le SIAHVA, le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable à l'adhésion de la Commune d'Aragnouet au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure.

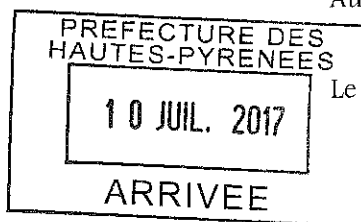
Pour 9

Contre 0

Abstention 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire



Didier BRUN